

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL DU 29 octobre 2020 salle du conseil à la Mairie : présents : Mr DAVAL, M. GOFFOZ A, Mme PALLANCHE B, Mr MANGAVEL P, Mme DUBOST M P, M. BUTIN L, Mrs DALLIERE J, BARRET C, CHAFFAL M, SOUCHON M, Mmes DALLIERE C, GUILLOT M, GEORGES M, LAURENT E.

Absent excusé : M. BARRAUD Dominique

Secrétaire de séance M. BUTIN Lionel

M. DAVAL Marius remercie les membres présents.

Lecture du compte rendu du 22 septembre 2020, il est demandé d'inscrire en complément, de prévoir à programmer les séances de conseil à l'avance, après débat il serait possible de mettre le 3ème jeudi de chaque mois, sauf condition exceptionnelle la date sera reportée ultérieurement. La réserve de Chazelle n'a pas été curée. Le compte rendu est adopté 12 voix pour et un contre.

Sous la présidence de Monsieur DAVAL Marius – Maire – le Conseil traite les dossiers suivants :

Ordre du Jour :

- En complément du précédent compte rendu, le lieu déterminé au coin n'est pas autorisé par le SDIS. La réserve serait trop loin des dernières maisons. Il faut trouver un terrain plus au centre.
- Voirie 2021 : Inspection de l'ensemble des chemins communaux du village par chaque membre de la commission par secteurs géographiques. Classement des chemins, en fonction de différents critères (état général, fréquentation, accès unique, ...) ; Visite avec l'ensemble des membres de la commission sur le terrain des chemins jugés « dégradés » pour partager les constats et fixer des priorités. La commission propose de faire chiffrer pour 2021, le chemin de st Pulgent, Mouchaud, Chazelle et du bourg au début chemin Senoche. Un très bon travail a été effectué par la commission sur les chemins goudronnés. Il faudra envisager de faire de même pour les chemins en gore. L'ensemble du conseil donne son accord pour demander le chiffrage des 4 chemins. Ils seront

N° VC	Intitulé	Longueur	Etat de la chaussée: 1 : bon état 2 : passable 3 : dégradé	Fréquence de passage : 1 : peu passant 2 : moy. Passant 3 : fréquenté	Unique voie de passage pour accéder au lieu desservi : 1 : NON 2 : OUI
113	St Pulgent	900	3	3	2
153	Mouchaud	150	3	1	2
111	chazelle	700	3	2	1
103	Le bourg -> entrée senoche	250	3	2	2
110-101	pré - laval - la sauvete	2300	3	2	2
117	Le coin	600	3	2	2
131	Grezolette	100	3	1	2
	Chemin Sarran	120	2	3	1
143	Agentiere	250	2	2	2

réalisés sous réserve d'un chiffrage économique en phase avec les capacités financières de la commune.

N° VC	Intitulé	Longueur	Etat de la chaussée: 1 : bon état 2 : passable 3 : dégradé	Fréquence de passage : 1 : peu passant 2 : moy. Passant 3 : fréquenté	Unique voie de passage pour accéder au lieu desservi : 1 : NON 2 : OUI
139	Portion zone Artisanale	150	2	3	2
NC	Rochefort	60	3	2	1
127	Clair Matin	1500	2	2	2
NC	fontailles Laval	600	3	3	2
121	Chemin -> Senoche	600	2	1	2
140	Bas Garret -> VIAL	300	2	2	2
115-1	Portion grelerie -> Patard	110	2	1	2
103	Portion croisement Meil -> Bartholin. Corent	210	2	2	2
NC	Croix de la grelerie -> LUGNIE. La grelerie	130	2	2	2
128	Portion Avez Cholat	190	2	1	2
102	Portion ERA-Raviere	1500	2	2	2
102	Portion Ravière - Les Sagnolles	750	2	2	2
116	Sabonniere Hameau	120	2	1	2
150	Place du coin - Fous	100	2	1	2

- Legs DALBEIGUE, l'avocat a fait parvenir par mails les documents qu'elle demande à Maître Roudillon pour déposer la requête d'envoi en possession. IL lui faut la copie certifiée authentiques du testament de M. DALBEIGUE, l'acte de notoriété qui atteste l'absence d'héritiers réservataires. Le montant du cout des frais d'avocat pour l'ensemble des diligences sera de 2000.00 € ht.
- Bien sans maitre, Mme PEREZ étant décédée depuis 35 ans, que l'état du bien met en péril la sécurité des riverains, la commune va faire appel « Aux biens sans maître ». L'ensemble du conseil donne son accord pour lancer la procédure.
- Au budget assainissement dm N°1 par une augmentation de 450 € au compte 61521 et diminution de 450 € au compte 706129. Au budget commun, DM N° 1

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2041582 : GFP : Bâtiments et installation	1 000,00 €	
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	1 000,00 €	
D 2111 : Terrains nus	900,00 €	
D 21312 : Bâtiments scolaires	5 000,00 €	
D 2151 : Réseaux de voirie	25 852,00 €	
D 21571 : Matériel roulant	1 000,00 €	
D 2158 : Autres matériels & outillage	2 000,00 €	
D 2181 : Installat° généré. agenc. divers	629,67 €	
D 2188 : Autres immo corporelles		21 150,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	35 381,67 €	21 150,00 €
D 2313 : Immos en cours-constructions		6 000,00 €
D 2315 : Immos en cours-inst.techn.		13 160,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		19 160,00 €
R 10226 : Taxe d'aménagement		3 166,08 €
TOTAL R 10 : Dotations Fonds divers Réserves		3 166,08 €
R 275 : Restitution de dépôts versés		762,25 €
TOTAL R 27 : Autres immos financières		762,25 €

Adopté à l'unanimité des membres présents

- Le Directeur ATC est venu en mairie afin de relancer le projet d'une antenne recevant des opérateurs téléphoniques. C'est une entreprise mandatée par l'Etat afin de couvrir les zones blanches des communes. Des échanges avaient déjà eu lieu en 2019. Du point de vu financier, il propose 2500.00 € pour un prestataire puis 1500.00 par prestataire supplémentaire. Il y aurait un engagement de 12 ans. Les différents lieux proposés par le prestataire ne conviennent pas aux membres du conseil municipal. Il va lui être demandé de voir sur les hauteurs du paradis.
- Auprès du château d'eau de la commune, il serait envisagé de faire un site touristique accueillant des camping-cars. Il va être demandé à l'association diocésaine de LYON de nous céder le terrain. L'ensemble du conseil municipal est d'accord.
- Répartition des dépenses du RPI 2019-2020, suite à la réunion de préparation des répartitions des dépenses, il s'avère qu'il serait judicieux de faire signer les règles de répartition par les maires de chaque commune. Les dépenses totales du RPI s'élève à 44 123.75 € il y a 79 enfants, ce qui fait un coût par enfant de 558.53 €. Cezay versera à AILLEUX 5 026.76€ et AILLEUX versera à ST MARTIN LA SAUVETE 1577.75 €. L'ensemble du conseil municipal donne son accord pour la signature des règles de répartition et le calcul de répartition.
- Cette année au vu de la crise sanitaire, la cantine et la garderie n'ont pas fonctionné du 16 mars 2020 à mi-mai 2020.

cantine

Année scolaire	Nbre repas	Total charges	Participation parents	Reste à charge	PR unitaire	Coût facturé	Reste à charge
2015/2016	3 168,00	23 338,54	10 003,50	13 335,04	7,37	3,60	4,21
2016/2017	3 720,00	27 093,13	14 112,00	12 981,13	7,28	3,60	3,49
2017/2018	4 454,00	28 725,42	16 192,80	12 532,62	6,45	3,60	2,81
2018/2019	4 900,00	30 318,62	17 640,00	12 678,62	6,19	3,60	2,59
2019/2020	3 541,00	25 253,58	13 101,70	12 151,88	7,13	3,70	3,43

Garderie

Année scolaire	Nbre enfants	Nbre heures	Total charge	Participation parents	Reste à charge	PR horaire	Coût facturé	Cotisation/famille	Reste à charge
2015/2016	42,00	1 587,00	7 424,56	2 063,10	5 361,46	4,68	1,30		3,38
2016/2017	58,00	2 376,50	9 448,70	3 965,50	5 483,20	3,98	1,30		2,31
2017/2018	49,00	3 702,50	10 126,04	4 933,70	5 192,34	2,73	1,40	12,00	1,40
2018/2019	53,00	3 643,50	10 001,77	5 568,90	4 432,87	2,75	1,40	12,00	1,22
2019/2020	58,00	3 367,00	11 151,64	5 181,80	5 969,84	3,31	1,40	12,00	1,77

Pour la rentrée du 2 novembre 2020, les enfants dès 6 ans devront avoir des masques. La prise des cours aura lieu à 10 h.

- Le contrat se termine au 30 novembre 2020 pour l'agent de secrétariat. La possibilité de remplacer cet agent à 20 h par semaine en contrat aidé. L'ensemble du conseil donne son accord. L'annonce sera faite par le site de proximité. Poste à pourvoir sur janvier 2021.
- La commission bâtiment donne lecture des différentes réunions qu'ils ont réalisés. Pour la maison des traditions, devis maçonnerie 5948.50 € ht pour dallage descente sabotier, devis électricité 1515.26 € ht. Dans les gros travaux il faut voir le crépi du bâtiment tout est là. Au vu des devis de la Maison des traditions, demander subvention pour 10000.00 € et prévoir dépenses en investissement. Pour les travaux du clocher, à voir ci c'est une priorité ou pas du conseil municipal. Mettre à l'ordre du jour du prochain conseil et demander un devis. Une proposition de mettre un city stade plus aménagement jeux pour enfant est proposé, discussion sur l'emplacement, « vers le terrain de foot, vers le restaurant... ». Voir au prochain conseil la fréquentation du mini-golf, prévoir une table de pique-nique. Faire des demandes de devis tout compris terrassement et installation.
- Panneau Pocket, au vu des informations que l'on ne peut plus diffuser via internet, il existe un dispositif pour diffuser sur portable, tablette, ordinateur les informations sans avoir l'adresse des particuliers. Nous allons faire installer ce dispositif en mairie, les personnes devront installer sur leur PC, tel ou tablette, l'application et seront informés en temps réel des infos de la mairie. Le coût annuel est de 135 euros.
- Projet dentiste, suite à une communication téléphonique, avec une dentiste, il faut maintenant se poser la question ou l'on va l'installer. En effet après renseignement pris par M. DALLIERE, auprès d'une commune, ils ont investi dans les locaux et les équipements. Ils n'ont pas eu de mal pour louer. Pour Saint Martin la Sauveté, une étude avec un architecte spécialisé dans les locaux pour dentiste sera mandatée afin de voir si le bâtiment rue de l'église pourrait convenir. M. DAVAL propose à M. DALLIERE de lancer une prospection sur PARIS afin d'inviter les dentistes à venir s'installer dans notre commune.
- Commission colis de Noël, cette année la confection des colis se fera par la boucherie BEA et des bons repas au restaurant le St martin. Chaque année, les colis sont confectionnés par les commerçants de la commune. La tournée des brioches a rapporté 2503 €. En 2019 il y a eu 111 bénéficiaires, 45 repas, 55 colis et 11 colis maison de retraite. Pour l'année 2020 les colis de la Marpa seront distribués le mercredi 16 décembre, et chez les particuliers le samedi 19 décembre.
- Les jardinières sur le trottoir rue de l'église ont été enlevées afin de sécuriser le passage des enfants pour la cantine et la garderie.

Questions diverses

- Redorer les lettres du monument, un devis a été validé par l'ensemble du conseil municipal

Séance levée à 23 h 30

Le Maire



Marius D